



COMMUNAUTE DE COMMUNES
Vallée de Kaysersberg

NOTE DE PRESENTATION

BUDGETS PRIMITIFS 2022

Conseil Communautaire
du 31 mars 2022

1. Rappel réglementaire	3
2. La présentation des budgets primitifs	3
2.1. Le vote des budgets primitifs	3
2.2. Les orientations du conseil communautaire 2022	7
2.3. Les chiffres clés de chaque budget.....	8
2.4. La liste des subventions versées par la CCVK	8
2.5. L'évolution des charges de fonctionnement du budget principal.....	9
2.6. Les projets d'investissements du budget principal	10
3. La situation financière	13

1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un certain formalisme quant à la présentation, à la publication et aux annexes à joindre pour le budget primitif et le compte administratif des collectivités. Ces documents doivent également faire l'objet d'une mise à disposition du public dans les 15 jours qui suivent leur adoption. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Président. La CCVK a opté pour la mise à disposition des documents budgétaires en version papier consultable au siège administratif de la CCVK ainsi que pour la publication sur son site internet :

www.cc-kaysersberg.fr.

La Loi N°2015-991 (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Les documents budgétaires doivent être assortis d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif et conformément à l'article L. 2121-12, mise en ligne sur le site internet de la collectivité après l'adoption par le Conseil Communautaire des délibérations auxquelles elle se rapporte.

2. LA PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS

2.1. LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Les budgets primitifs sont votés pour l'année civile la date limite de vote est le 15 avril. Le vote doit être précédé dans les 2 mois du débat d'orientation budgétaire. Ce débat a eu lieu le 3 mars 2022.

Tous les budgets sont votés avec une reprise anticipée des résultats 2021.

Le vote du budget **procède à une autorisation de dépenses** à hauteur des montants présentés en dépenses. Ces autorisations sont limitées au chapitre ou à l'article budgétaire en fonction du vote. Pour la CCVK, **le vote se fait par chapitre.**

Les **chapitres** représentent un ensemble cohérent d'articles (nomenclature) budgétaires de dépenses regroupées.

En section de fonctionnement, en dépenses on trouve les chapitres suivants :

Chapitres globalisés (réels)

011 - Charges à caractère général (Regroupement des comptes achats, services extérieurs...)

012 - Charges de personnel et frais assimilés

014 - Atténuations de produits (Attribution de compensation, FPIC, Reversement taxe de séjour)

Chapitres globalisés (d'ordre)

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement

Autres chapitres

- 65 - Autres charges de gestion courante (subventions, indemnités des élus)
- 656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires

Chapitres ne comportant que des prévisions sans exécution

- 022 – Dépenses imprévues
- 023 – Virement à la section d'investissement

En recettes :

Chapitres globalisés (réels)

- 013 - Atténuations de charges

Chapitres globalisés (d'ordre)

- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement

Autres chapitres

- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 76 - Produits financiers
- 77 - Produits exceptionnels
- 78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires

En section d'investissement

Chapitres globalisés (dépenses et recettes) :

- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 041 - Opérations patrimoniales

Chapitres non globalisés (dépenses et recettes) :

- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 13 - Subventions d'investissement
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 18 - Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 21 - Immobilisations corporelles
- 22 - Immobilisations reçues en affectation ou en concession
- 23 - Immobilisations en cours
- 26 - Participations et créances rattachées à des participations
- 27 - Autres immobilisations financières

Chapitres ne comportant pas d'article (dépenses ou recettes) :

- 4581, complété par le numéro d'opération - Opérations pour le compte de tiers (dépenses)
- 4582, complété par le numéro d'opération - Opérations pour le compte de tiers (recettes)

Chapitres « Opération d'équipement » (dépenses) :

L'assemblée délibérante a la possibilité d'opter pour le vote d'une ou plusieurs opérations en section d'investissement.

L'opération est constituée par « un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ou de plusieurs ouvrages de même nature ».

Le chapitre correspond à chacune des opérations ouvertes. Chaque opération étant affectée d'un numéro librement défini par le service (sans pouvoir être inférieur à 10), ce dernier est ensuite utilisé pour identifier chacun des chapitres « Opération d'équipement ».

Chapitres ne comportant que des prévisions sans exécution :

020 - Dépenses imprévues (dépenses)

021 - Virement de la section d'exploitation (recettes)

La CCVK compte 6 budgets : un Budget Principal (BP) 4 Budgets Annexes (BA), 1 Budget rattaché à autonomie financière (ENR)



-Le Budget Principal « Administration générale » retrace les activités intercommunales telles qu'elles figurent dans les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, à savoir : la médiathèque, la piscine, la petite enfance/jeunesse, le tourisme, l'élaboration de documents d'urbanisme, les COSEC, le Golf public d'Ammerschwihl/Trois-Epis, le transport ...

Ce budget est financé par les impôts des ménages et des entreprises, par des contributions de l'Etat, par des subventions de divers organismes et par les redevances des services (entrées piscine, médiathèque...).

- **Le Budget Annexe « Ordures Ménagères (OM) »** : retrace les dépenses et recettes liées à la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Ce budget est financé par une redevance. D'autres recettes complètent les ressources : les subventions des éco organismes (versées en fonction de la performance de tri) et la vente des matières (cartons, verres, plastiques). Aucun impôt ne contribue à l'équilibre de ce budget, il est entièrement pris en charge par les usagers du service.

- **Le Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif »** : retrace les activités liées aux missions de contrôles de ce service, à savoir, le contrôle périodique de bon fonctionnement pour les installations existantes ainsi que le contrôle de conception et de réalisation pour les nouvelles installations. Depuis 2014, la CCVK a lancé un programme d'aide à la réhabilitation des installations non-conformes jugées à risque qui est retracé dans ce budget. Le financement du budget, en complément des aides de l'agence de l'eau, se fait exclusivement par une redevance.

- **Le Budget « Assainissement montagne (FLLBO) »** : retrace la collecte et le traitement des eaux usées communes à Fréland, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey. Ce service comprend une station d'épuration située à Lapoutroie-Hachimette. Ce budget est financé grâce aux participations des communes qui facturent le coût global de l'assainissement aux usagers du service.

- **Le Budget « Assainissement vignoble (AK-V) »** : retrace la collecte et le traitement des eaux usées communes à Ammerschwihr et Kaysersberg Vignoble. Les eaux usées sont collectées et stockées dans un bassin de rétention situé en aval des communes, puis transportées vers la station d'épuration de Colmar. Ce budget est financé grâce aux participations des communes, qui facturent le traitement des eaux usées aux usagers du service soit, les ménages et les viticulteurs.

Pour les deux derniers services, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg n'est pas compétente, elle gère des services pour le compte des communes.

- **Le Budget Rattaché « Energies renouvelables »** : crée le 14 décembre 2017 en parallèle de la régie autonome financièrement sans personnalité morale, il s'agit d'un service public industriel et commercial. Le budget retracera les opérations liées à la production d'énergies à partir de sources renouvelables, compte tenu de son objet il est assujéti à la TVA cependant la franchise en base a été sollicitée auprès des services de l'Etat afin de bénéficier du FCTVA.

2.2. LES ORIENTATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2022

Budget Principal

- **Pas d'augmentation des taux des impôts locaux.** La CCVK a augmenté la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière Bâtie de 0,5 points en 2015. Du fait de la réforme fiscale le taux de TH ne peut pas être modifié et le conseil ne prévoit pas une augmentation de la fiscalité en 2022.

- Prévision d'une **enveloppe de 1 000 000 d'euros** pour mettre en œuvre une politique de rénovation énergétique **des logements**

- Prévision d'une **enveloppe de 584 250€** pour les projets **économiques**

- Prévision d'une **enveloppe de 2 000 000 euros** pour mettre en œuvre la politique **mobilité** sur le territoire et principalement les projets de pistes cyclables

- Prévision d'une enveloppe de **21 600 €** pour des actions à mettre en œuvre dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain pour lequel les communes de Kaysersberg Vignoble et Obey ont été lauréates après une candidature commune avec la CCVK.

- **Mise en réserve de 1 000 000 euros pour pallier aux impondérables** : La CCVK gère de nombreux services et les aléas sont fréquents et importants. Pour faire face à ces risques éventuels une somme est mise en réserve dans un chapitre de dépenses imprévues en investissement et en fonctionnement. Il s'agit également de permettre un équilibre à moyen terme

- **Pas de recours à l'emprunt**

Budget OM

Le budget ordures ménagères prévoit la finalisation de la rénovation de la déchèterie de Kaysersberg Vignoble et les travaux de la déchèterie d'Obey pour un montant complémentaire pour 2022 de l'ordre de 120 000 € par rapport à l'enveloppe initiale de 3,15 M€.

La section de fonctionnement est en augmentation notamment due à la révision des prix des marchés (+ 140 000€) et la mise en place des réformes à venir et de nouveaux services (+ 136 000€).

Une enveloppe de 46 000 € a été réservée pour le fonctionnement du futur Pôle réemploi du Tri Park.

Une augmentation de la redevance de 10 % a été votée pour l'exercice 2022, pour faire face aux différentes augmentations de charges de fonctionnement et aux projets à venir (extension des consignes de tri et tri à la source des biodéchets).

Budget Energies renouvelables

Ce budget prévoit le projet de panneaux photovoltaïques sur la déchèterie de Kayersberg pour un montant total d'investissement de 247 000 € TTC. Pour 2022, les dépenses restant à engager d'élèvent à 74 390 €, il reste également à encaisser environ 74 390€ de recettes.

2.3. LES CHIFFRES CLES DE CHAQUE BUDGET

LIBELLES	M14	M49	M4	M49	M49	M4	TOTAL
	Administration Générale (y.c. centre nautique)	SPANC	OM	FFLBO	AKV	Energies renouvelables	
DEPENSES							
Dépenses fonctionnement	17 508 300 €	411 700 €	2 878 910 €	564 620 €	594 780 €	- €	20 798 910 €
Dépenses investissement	4 499 400 €	3 225 €	1 808 620 €	486 720 €	231 187 €	74 390,97 €	6 385 636 €
TOTAL DEPENSES	22 007 700 €	414 925 €	4 687 530 €	1 051 340 €	825 967 €	74 390,97 €	27 184 546 €
RECETTES							- €
Recettes fonctionnement	17 508 300 €	411 700 €	2 878 910 €	564 620 €	594 780 €	- €	20 798 910 €
Recettes investissement	4 499 400 €	3 225 €	1 808 620 €	486 720 €	231 187 €	74 390,97 €	6 385 636 €
TOTAL RECETTES	22 007 700 €	414 925 €	4 687 530 €	1 051 340 €	825 967 €	74 390,97 €	27 184 546 €

2.4. LA LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA CCVK

	2022
SYNDICAT MIXTE SITE LAC BLANC	184 500 €
SMALB Action Famille Plus	7 300 €
COLLEGE ALBERT SCHWEITZER	7 110 €
COLLEGE GEORGES MARTELOT	10 800 €
ASS ECOLE DE MUSIQUE	94 200 €
OTI VALLE DE KAYERSBERG	513 065 €
ASS MISSION LOCALE HAUT RHIN	12 000 €
COLMAR CENTRE ALSACE INITIATIVE PFIL	2 700 €
CPIE	26 444 €
ECOV	2 750 €
COLMAR CENTRE ALSACE TOURISME PAYS DES ETOILES	15 750 €
PIG68	4 500 €
FONDS ALSACE RENOV PACTE -15%	37 000 €
FONDS PROJETS ECONOMIQUES	10 000 €
GOLF AMMERSCHWIHR	30 000 €
LUTTE CONTRE LA VACANCE DES LOGEMENTS	5 000 €
	963 119 €

2.5. L'EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Nature de dépenses	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	Réal 2019	Réal 2020	Réal 2021	BP 2022
Charges à caractère général	1 941 009	1 984 328	2 068 460	1 948 838	2 581 219 €	2 157 611 €	2 416 433 €	4 963 593 €
Charges de personnel	2 122 640	2 055 792	2 672 548	3 319 825	3 224 293 €	3 086 759 €	3 216 554 €	3 584 848 €
Attribution de compensation	2 787 182	2 813 403	2 758 300	2 924 653	2 320 673 €	2 399 920 €	2 454 572 €	2 600 000 €
FPIC	140 920	204 071	316 968	276 620	320 769 €	341 953 €	351 518 €	355 000 €
reversement fiscalité							72 536 €	
reversement fiscalité				17 223	8 531 €	8 531 €	8 531 €	8 540 €
Reversement Taxe de séjour	62 196	21 138	30 236	25 644	49 207 €	18 802 €	8 €	75 600 €
Amortissements	207 918	207 551	363 701	211 374	255 535 €	244 831 €	426 942 €	247 000 €
Autres charges externes	1 858 100	1 544 538	1 234 267	1 029 243	1 054 920 €	1 094 120 €	952 567 €	1 285 719 €
Charges financières	47 765	43 225	38 982	42 777	52 949 €	48 066 €	43 077 €	38 000 €
Charges exceptionnelles	10 350	1 235	158	407	24 459 €	915 €	18 526 €	236 100 €
Provisions								4 000 €
TOTAL	9 178 080	8 875 281	9 483 620	9 796 604	9 892 555	9 401 508	9 961 264	13 398 400

L'évolution notable des charges de personnel 2018/2017 provient de la reprise en régie du service Petite enfance et Jeunesse et des conséquences administratives en découlant, la diminution entre 2018 et 2019 de l'ordre de 95 000 € correspond au service bûcherons.

Entre 2019 et 2020, la baisse s'explique par des emplois saisonniers et des contrats de remplacement non pourvus à cause de la pandémie et du confinement.

En 2021, l'augmentation des charges de personnel en comparaison à 2020, est due au recrutement d'un poste de chargée de mission économie, d'un poste « précarité énergétique », d'un poste de DGA Support et d'un poste « ressources » pour la petite enfance, mais également du fonctionnement des services sur une période plus importante.

Pour 2022, les postes recrutés en 2021 pèseront pour une année pleine contrairement à 2021.

D'autre part les prévisions intègrent un fonctionnement sur toute l'année de tous les services.

2.6. LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL : OPERATIONS 67, 68 ET 69

L'opération est constituée par « un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ou de plusieurs ouvrages de même nature ».

Le chapitre correspond à chacune des opérations ouvertes. Chaque opération étant affectée d'un numéro librement défini par le service (sans pouvoir être inférieur à 10), ce dernier est ensuite utilisé pour identifier chacun des chapitres

Dans le budget principal, 3 opérations d'équipements sont prévus pour 2022 :

- 1 opération de rénovation énergétique de bâtiment ; Cosec Orbey : opération 67
- 2 opérations de rénovation, celle du bâtiment annexe (opération 68) et du Sauna/Hammam (opération 69).

Le projet de rénovation énergétique concerne:

Le COSEC d'Orbey pour un montant de 204 540 € TTC (opération n°67) :

Cosec Orbey			
Rénovation thermique			
Dépenses		Recettes	
	TTC		TTC
Travaux	174 600 €		
<i>Isolation plancher mur sous comble</i>			
<i>Production ECS</i>		FCTVA report 2021 132 €	35 327 €
<i>Chauffage</i>			
<i>Menuiserie grande salle</i>		DETR (40%) sur montant Travaux +MOE	68 230 €
<i>ONF</i>	2 468 €	CeA (35%) report 2021	31 500 €
<i>Haxaire</i>	6 886 €	CEE	4 800 €
<i>SPS & CT</i>	4 140 €		
MOE IMAEE (17k€):reste	16 440 €		
MOE avenant mission bois local	- €	RAC CCVK	64 683 €
Total dépenses	204 540 €	Total recettes	204 540 €
Inscription BP 2022 dépenses	183 960 €	report 2021 FCTVA	4 132 €
crédits reportés 2021	20 580 €	Report CEA 2021	31 500 €
TOTAL opération 67	204 540 €		

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 67 (1)
LIBELLE : Renovation thermique du COSEC d'Orbey 2021

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		9 486,00	a 20 580,00	183 960,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 486,00	20 580,00	183 960,00	0,00	0,00
2313	Constructions	9 486,00	20 580,00	183 960,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 31 500,00	d 68 230,00
13	Subventions d'investissement	31 500,00	68 230,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	68 230,00
1323	Subv. non transf. Départements	31 500,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-104 810,00
---	--------------------

Le projet de rénovation du bâtiment administratif annexe pour un montant de 61 000 € TTC

Opération 68

Rénovation Annexe			
Dépenses	TTC	Recettes	TTC
Travaux bâtiment annexe	61 000	FCTVA	10 006
<i>Isolation</i>	9 600		
<i>Sol</i>	3 840		
<i>Eclairage</i>	9 840		
<i>Volets battants</i>	11 000		
<i>Fenêtres (sauf N-1)</i>	24 920		
<i>CT ?</i>	1 800		
		DETR/DSIL	0
		CeA	0
		Région Grand Est (Climat	0
		RAC CCVK	50 993
Total dépenses	61 000	Total recettes	61 000

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 68 (1)
LIBELLE : Rénovation thermique bâtiment annexe siège 2021

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 300,00	a 8 700,00	61 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 300,00	8 700,00	61 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	6 300,00	8 700,00	61 000,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-69 700,00
---	-------------------

La Rénovation du Sauna/Hammam pour un montant de 180 000 € TTC

Opération 69

Piscine Sauna Hammam			
Dépenses	TTC	Recettes	TTC
Piscine Sauna Hammam	180 000	FCTVA	29 527
Travaux	156 428		
MOE (12%)	18 771		
CT (SPS)	4 800		
		DETR/DSIL	0
		CeA 35%	52 500
		Région Grand Est (Clima	0
		RAC CCVK	97 973
Total dépenses	180 000	Total recettes	180 000

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 69 (1)
LIBELLE : Rénovation saunas Hammam 2022**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	180 000,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	180 000,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 52 500,00
13	Subventions d'investissement	0,00	52 500,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	52 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-127 500,00
---	--------------------

3. LA SITUATION FINANCIERE

La Communauté de Communes a une dette de 2 321 000 € au 01/01/2022.

La durée de remboursement de cette dette par l'épargne de gestion (recettes réelles – dépenses réelles) est de moins de 3 ans. Ce ratio est très satisfaisant.

Il faut noter que malgré des excédents reportés importants, la capacité d'autofinancement annuelle est très variable d'une année sur l'autre. La CAF brute de la communauté de communes est passée de 1 105 425 euros en 2017, 534 788 euros en 2018, 1 109 911 euros en 2019, à 855 320 euros en 2020. Pour 2021, elle s'élève à 1 027 735 €.

Dans le budget 2022, les recettes réelles de fonctionnement ne couvrent pas les dépenses réelles de fonctionnement (moins 2 861 880 €).

Cependant les enveloppes pour les projets économiques, rénovation de l'habitat et mobilité, pour un montant de de 3 580 000 euros et celle des dépenses imprévues de 900 000 euros ne seront pas consommées en totalité en 2022. D'autre part, le résultat reporté est de 6 277 480 euros et permet d'équilibrer les dépenses.

La stratégie financière proposée consiste à reporter les excédents capitalisés en partie grâce à la compensation financière d'EDF suite à la résiliation de la concession hydroélectrique du Lac Noir et de tenir jusqu'à la mise en route de la nouvelle concession.